



LE MOUVEMENT DE LA PAIX

Agréé Association Nationale de la Jeunesse et d'Éducation Populaire

Association à statut consultatif ECOSOC à l'ONU

9 rue Dulcie September - 93400 Saint-Ouen

Tél. 01 40 12 09 12 - Courriel : national@mvtpaix.org

www.mvtpaix.org

DECLARATION

Au Sahara Occidental la France doit faire respecter le droit international et ne pas apporter son soutien au plan d'autonomie marocain

Le 26 février 2024, la presse française a relayé la déclaration du Ministre des Affaires Étrangères, Monsieur Stéphane Séjourné, qui à l'occasion de la conférence de presse organisée avec le Ministre marocain, Nasser Burita, a réitéré la position du gouvernement français en faveur du plan d'autonomie marocain du Sahara Occidental, en déclarant que « *le Maroc peut compter sur le soutien clair et constant de la France sur ce plan.* » Par cette déclaration, le ministre a tout simplement ranimé l'attitude coloniale de la France en Afrique et ignoré la position constante de la jurisprudence internationale qui, depuis 1975, émet des avis et des arrêts pertinents relatifs au Sahara Occidental, ex-colonie espagnole aujourd'hui occupée illégalement par le Maroc.

En effet, il s'agit de l'avis de la Cour Internationale de Justice de la Haye, sollicité directement par l'Assemblée Générale des Nations Unies. Il s'agit également des arrêts de la Cour de Justice de l'Union Européenne de 2016, 2018 et 2021 qui ont remis en cause les accords d'association de l'Union Européenne avec le Maroc au motif de la violation des droits fondamentaux du peuple sahraoui, ainsi que de la Cour Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, qui a dénoncé en 2022 l'occupation marocaine illégale du Sahara occidental.

Le ministre Séjourné et le Président de la République semblent oublier également que, historiquement, toutes les puissances coloniales, tentant de sauvegarder leurs intérêts, ont proposé à leurs colonies des projets d'autonomie avant de devoir céder à leurs justes revendications d'indépendance.

Les accords de cessez-le-feu signés en 1991 sous l'égide de l'ONU entre le Maroc et le Front Polisario (Front Populaire de libération de Sagia el Hamra et du Rio de Oro) ont pourtant prévu un référendum d'autodétermination. Ce référendum dont l'organisation a été confiée à la Minurso (Mission des Nations Unies pour un Référendum au Sahara Occidental) a toujours été combattu et rejeté par le Maroc qui propose, au contraire, un plan d'autonomie pour ce territoire.

La proposition marocaine d'autonomie n'est rien d'autre qu'un projet d'annexion n'ayant ni le soutien du Front Polisario, ni celui du peuple sahraoui privé de son processus référendaire prévu par les Nations Unies. Ce plan d'autonomie ne respecte pas le droit international et surtout le droit inaliénable du peuple sahraoui à son autodétermination.

Après la rupture du cessez-le-feu par le Maroc le 13 novembre 2020, la reprise de la guerre, ignorée par l'ensemble des médias, ajoute de nouvelles souffrances au peuple sahraoui.

Le Mouvement de la Paix lance un appel au gouvernement français pour lui demander :

- de se conformer aux normes des Droits Humains, humanitaires et internationaux vis à vis du peuple sahraoui aujourd'hui encore et toujours victime de la guerre, de l'occupation et de la colonisation par le Maroc,
- d'intervenir auprès de son allié marocain pour qu'il respecte toutes les décisions internationales concernant le Sahara Occidental.

Au Sahara occidental comme pour les autres conflits en cours, le droit international, incluant le droit des peuples à l'autodétermination, doit prévaloir et être respecté y inclus par La France.

Le Mouvement de la Paix

Le 20 mars 2024

